



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fêtes

Question écrite n° 37188

Texte de la question

Mme Christine Boutin appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le déploiement de Halloween dans le commerce, dans les écoles et dans les centres de loisirs. Cette fête montre une curieuse manière d'envisager le rapport à la mort et il n'est pas certain qu'une telle pédagogie sur cette difficile question ne produise sur les enfants que des effets bénéfiques. La célébration d'Halloween interroge notre société à plusieurs titres. Au plan pédagogique en même temps qu'au plan culturel. Elle lui demande donc s'il ne serait pas plus porteur de valoriser le patrimoine culturel français et européen plutôt que de recourir systématiquement à des traditions venues d'outre-Atlantique et quelles dispositions pourrait on prendre au plan commercial, pour encourager et renforcer la promotion de notre patrimoine culturel, qui peut donner lieu lui aussi à des célébrations festives.

Texte de la réponse

La question de l'honorable parlementaire concernant Halloween pose le problème de l'influence grandissante d'un système de référence culturelle unique venu d'outre-Atlantique. Toutefois, deux observations méritent d'être faites : la première renvoie à l'origine historique d'une telle pratique que certains ethnologues situent en terre celte. La Bretagne serait, selon ces thèses, un des épicycles de cette fête des morts, double grotesque et parfois cynique du mythe fondateur de l'Ankou. Autrement dit, Halloween ne serait qu'une réminiscence d'un culte né en terre franque. Ces thèses universitaires amènent plutôt à penser que de telles pratiques ritualisées appartiennent, en fait, à l'humanité tout entière, à certaines périodes de son développement et sont propres à certaines classes d'âge, et qu'il est impossible de les considérer comme un produit seulement national, américain en l'occurrence ; la seconde concerne l'extrême difficulté d'une intervention ministérielle sur des pratiques qui relèvent de la liberté individuelle ; mieux vaut éviter de parer ces pratiques déjà très populaires auprès des jeunes de l'aura de l'interdit. A l'inverse, il faut renforcer, et c'est ce que le ministère de la culture et de la communication fait quotidiennement, l'attractivité de notre patrimoine tant bâti qu'ethnologique ou artistique, afin qu'Halloween, et surtout le mercantilisme qui l'entoure, ne constitue jamais une référence comparable aux manifestations populaires liées aux fêtes du 14 Juillet mais aussi aux journées du patrimoine ou à la Fête de la musique.

Données clés

Auteur : [Mme Christine Boutin](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37188

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 novembre 1999, page 6373

Réponse publiée le : 10 janvier 2000, page 177